

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

**Conseil Municipal du 24 février 2026**

## INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire (DIB) qui doit se tenir dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal et doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 52211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 contient de nouvelles règles qui disposent que :

« à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes »

Pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L 2312-1), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'Etat dans le département et être publiés.

## Sommaire

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2026 .....	4
1 – 1 Une croissance mondiale au ralenti, et une économie française en demi-teinte .....	4
1 – 2 Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants .....	5
1 – 3 Des taux d'intérêt durablement élevés, un coût accru pour la dette publique et locale .....	5
1 – 4 Les dynamiques récentes des finances locales .....	6
1 – 5 Le projet de loi de finances pour 2026 .....	7
1.5.1 Les principales mesures du PLF 2026 impactant les collectivités : .....	8
1.5.2 Une des mesures phares du PLF 2026 : le maintien du DILICO .....	9
2 – LES GRANDES MASSES FINANCIERES .....	10
2 - 1 – Les masses budgétaires .....	10
2 - 2 – Soldes financiers.....	10
2 - 3 – Fonds de roulement .....	10
2 - 4 – Endettement .....	10
3 – LES EQUILIBRES FINANCIERS .....	11
3 - 1 – Soldes Intermédiaires de Gestion .....	11
4 – LE NIVEAU D'ENDETTEMENT .....	13
4 – 1 Tableau de bord .....	13
4 – 2 Encours de la dette et emprunts nouveaux .....	13
4 – 3 Annuités de la dette .....	13
4 – 5 Le ratio de désendettement .....	14
5 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	15
5 – 1 l'effet ciseau.....	15
5 – 2 Les recettes de fonctionnement.....	15
5.2.1 Les principales recettes de fonctionnement.....	16
5 – 3 Les dépenses de fonctionnement.....	18
6 – RESSOURCES HUMAINES, BILAN 2025 PROJECTION 2026 .....	23
6 – 1 L'évolution des charges de personnel.....	23
6 – 2 Estimation pour l'exercice 2026 .....	24
6 – 3 Les Effectifs de la Ville d'Apt .....	25
7 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	27
7 – 1 Les recettes d'investissement.....	27
7 – 2 Les dépenses d'investissement .....	27
8 – LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2026 .....	28

# 1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2026

## 1 – 1 Une croissance mondiale au ralenti, et une économie française en demi-teinte

Après le rebond de l'activité mondiale en 2021-2022, la croissance mondiale ralentit progressivement sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Selon l'OCDE et le FMI, la croissance qui s'élevait à 3.3 % en 2025 devrait ralentir à 2,9 % en 2026, soit à un niveau inférieur à la moyenne pré-crise sanitaire.

Les trajectoires régionales sont contrastées :

- Allemagne : impactée par la hausse des coûts énergétiques et les tensions industrielles ;
- Espagne : soutenue par le dynamisme touristique et les fonds européens.
- Etats-Unis : croissance fortement ralentie (2.8 % en 2024, 1,4 % en 2025).
- Chine et Inde : moteurs de la croissance, malgré un essoufflement chinois (5,4 % en 2025 pour 4,3 % en 2026).

A ces fragilités conjoncturelles s'ajoute l'instabilité des échanges internationaux, avec une croissance du commerce mondial limitée, ce qui accentue la volatilité des marchés et l'incertitude économique à moyen terme.

Dans ce contexte, l'économie française affiche une progression limitée :

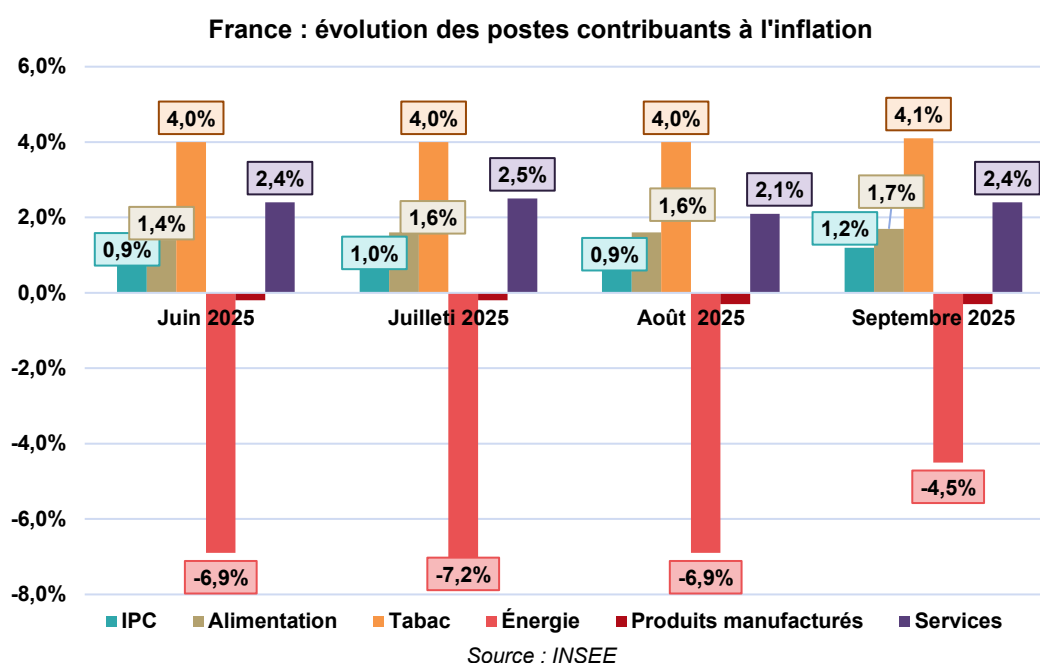
- PIB prévu +0,6 % en 2025, de 0,8 à 1 % en 2026 (source Banque de France) ;
- Trajectoire inférieure à la moyenne de la zone euro, reflétant la fragilité structurelle de l'économie ;
- Déficit commercial soutenu, pénalisé par les importations énergétiques et les tarifs douaniers américains ;
- Investissement privé contraint par le resserrement des conditions de financement et l'incertitude internationale.

Une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, mais la croissance française reste en deçà de son potentiel à long terme, avec une forte dépendance aux aléas extérieurs.

## 1 – 2 Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée.

En France, l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ + 1% qui remontera à 1,3 % en 2026. Cette inflation modérée contribue à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.



Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux (revalorisation point d'indice 2022/2023, hausse des coûts salariaux, de l'énergie, des travaux publics). Ces charges supplémentaires, désormais structurelles ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

## 1 – 3 Des taux d'intérêt durablement élevés, un coût accru pour la dette publique et locale

Le retournement du cycle monétaire engagé en 2022 a profondément modifié l'environnement financier. Afin de contenir l'inflation, la Banque Centrale Européenne a porté ses taux

directeurs à un niveau inédit depuis la création de l'euro. Le taux de dépôt, qui était négatif en 2021, a culminé à 4 % en 2023 avant de revenir progressivement vers 3 % fin 2024.

Les marchés anticipent un retour autour de 2 % en 2026, sous réserve d'une conjoncture stable.

Les taux longs demeurent cependant à un niveau supérieur à celui observé avant la crise inflationniste, environ à 3 % pour l'OAT à 10 ans (obligations assimilables du Trésor, qui sont les valeurs du Trésor à moyen et long termes. Les OAT constituent la forme unique du financement à moyen et long terme de l'Etat). Cette prime de risque reflète à la fois l'importance du déficit et de la dette publique en France, ainsi que l'incertitude budgétaire nationale. Pour l'Etat comme pour les collectivités il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaires.

## 1 – 4 Les dynamiques récentes des finances locales

Le dernier rapport de la Cour des Comptes souligne une situation contrastée des finances locales françaises. En 2024, les recettes totales se sont élevées à 258,2 Mds €, en progression de 2,7 % (Apt : -0.15% en 2024) par rapport à 2023 (contre 3,4 % l'année précédente). Cette décélération résulte principalement du ralentissement de la dynamique fiscale : les impôts directs continuent de croître, portés par la revalorisation des bases indexés sur l'inflation (+3,9 %), tandis que la TVA, principale ressource des EPCI, reste quasi stable, limitant la progression globale des recettes.

Les dépenses poursuivent une dynamique plus soutenue, atteignant 220 Mds € en 2024 (+4,1 %). Le bloc communal enregistre la hausse la plus marquée (+4,8%, Apt : -2,46 % en 2024), tirée essentiellement de la progression de la masse salariale, premier poste budgétaire des communes. Cette divergence entre l'évolution des recettes et des dépenses se traduit par une baisse de l'épargne : le taux moyen d'épargne brute chute à 14,6 % (-7,5 %), soit une perte estimée à 1,8 Mds € et l'épargne nette s'établit à 20,7 Mds € (-8,9%).

Malgré ce repli, l'investissement reste soutenu, porté par le cycle électoral, le financement de la transition énergétique, ainsi que par de nouvelles compétences, notamment dans le domaine des transports régionaux. Cependant, la progression des recettes d'investissement demeure insuffisante pour couvrir l'augmentation des dépenses d'équipement, et le taux d'autofinancement chute à 64 % contre 76% en 2022. Pour compenser cet écart, les collectivités ont eu recours à un endettement accru, portant l'encours de la dette à 194,5 Mds

€, avec une capacité moyenne de désendettement de 5,2 ans globalement maîtrisée mais masquant les disparités importantes.

Ces disparités sont particulièrement visibles entre les strates des collectivités : les communes affichent un taux d'épargne brute de 14,8 % tandis que celui des EPCI atteint 19,7 %. Néanmoins le nombre de collectivités du bloc communal présentant une épargne nette négative et une capacité de désendettement supérieure à 12 ans est en augmentation.

A compter de 2026, les collectivités seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Outre la stabilisation annoncée des concours de financier de l'Etat (hors péréquation), plusieurs mécanismes pourraient peser sur leur équilibres budgétaires, rendant essentielle une gestion prudente des dépenses de fonctionnement et des investissements, tout en maintenant la capacité d'autofinancement et la soutenabilité de l'endettement.

## 1 – 5 Le projet de loi de finances pour 2026

Le Gouvernement Lecomu II a déposé le 14 octobre 2025 le projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Celui repose sur l'hypothèse de croissance du PIB +1 %, jugée optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques. Le PLF prévoit un déficit de -4,7 % du PIB en 2026 et maintient l'objectif de retour sous le seuil de -3 % à horizon 2029, conformément aux critères de convergence européens.

L'effort de redressement budgétaire demandé aux collectivités locales est évalué à 5 Md€, un montant contesté par l'Association des Maires de France, qui l'estime plutôt à plus de 8 Md€.

Le Gouvernement relève que, malgré un ralentissement des dépenses locales en 2025, celles-ci ont progressé plus vite que l'inflation (+2.2%, contre -0.09 % pour Apt). Il entend donc renforcer la maîtrise des dépenses des collectivités, qui représentent 20 % de la dépenses publique, bien que leur contribution au déficit national et à l'endettement demeure limitée.

Bien qu'ayant annoncé qu'il n'aurait pas recours à l'article 49.3 de la Constitution, le Premier Ministre a cependant bien eu recours à cet article pour faire adopter le projet de loi de finances pour 2026.

### 1.5.1 Les principales mesures du PLF 2026 impactant les collectivités :

- La DGF du bloc communal :
  - L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025. A périmètre constant l'enveloppe passe de 27,395 Mds € en 2025 à 32,578 Mds € en 2026. Pour rappel en 2025, 150 M€ d'écrêtement avaient été pris en charge par l'Etat via une réduction de l'enveloppe de SDIL. Ce n'est plus le cas dans le PLF 2026. L'écrêtement de la dotation forfaitaire sera par conséquent amplifié en 2026.
- Les abondement des dotations de péréquation verticale seront quasi-inchangé en 2026 :
  - L'abondement de la DSU serait fixé à 140 M€ (- 10 M€)
  - La DSR sera abondée de 150 M€ (enveloppe identique à 2024 et 2025),
- L'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation serait stable en 2026 pour les commune non sorties du dispositif.
- Le FPIC : l'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est maintenue à 1 milliard d'euros dans le PLF 2026. Cependant, 10 % des prélèvements du DILICO 2025 et 20 % des prélèvements prévus dans le DILICO 2026 viendraient alimenter le FPIC, renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.
- Répartition 2026 de l'écrêtement des variables d'ajustement

Variable d'ajustement	Baisse de l'enveloppe (M€) PLF 2026	Baisse de l'enveloppe (M€) LF 2025
FDPTP	-50 M€	-57 M€
DCRTP département	-30 M€	-39 M€
DCRTP région	-181 M€	-189 M€
DCRTP EPCI	-130 M€	-149 M€
DCRTP commune	-128 M€	-53 M€
Dot. carré département	-	-
Dot. carré région	-8 M€	-
<b>TOTAL</b>	<b>-527 M€</b>	<b>-487 M€</b>

Les variables d'ajustement participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au grès des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans.

### 1.5.2 Une des mesures phares du PLF 2026 : le maintien du DILICO

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la Loi de Finance pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Le DILICO a concerné, en 2025, 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Régions pour un montant de 1 milliard d'euros.

Ce dispositif est reconduit dans le PLF 2026, sous le nom de DILICO 2. Le montant 2026 sera de 740 M€. Le périmètre du DILICO 2 est modifié. En effet, pour l'année 2026, le PLF en exonère les communes.

Les 740 M€ sont réparti de la manière suivante :

- 0 € pour les communes (contre 250 M€ en 2025) ;
- 250 M€ pour les EPCI (contre 250 M€ en 2025) ;
- 140 M€ pour les départements, pour la Ville de Paris, la métropole de Lyon, la Collectivité de Corse, et les CT de Guyanne et de Martinique (contre 220 M€ en 2025) ;
- 350 M€ pour les régions, la collectivité de Corse, et les CT de Guyanne et de Martinique (contre 280 M€ en 2025).

## 2 – LES GRANDES MASSES FINANCIERES

### 2 - 1 – Les masses budgétaires

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Recettes de fonctionnement	17 401 844 €	18 054 541 €	18 027 940 €	18 385 934 €	17 688 870 €
<i>dont cessions</i>	345 375 €	88 614 €	6 869 €	576 989 €	- €
Dépenses de fonctionnement	15 559 142 €	16 427 626 €	16 024 310 €	16 009 203 €	16 118 011 €
<i>dont intérêts de la dette</i>	477 482 €	496 203 €	482 525 €	482 850 €	442 452 €
Recettes d'investissement	3 048 858 €	2 415 318 €	2 658 878 €	2 278 611 €	2 200 000 €
<i>dont emprunts souscrits</i>	1 300 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 150 000 €	1 000 000 €
Dépenses d'investissement	5 175 952 €	5 929 864 €	4 352 467 €	4 345 024 €	3 500 000 €
<i>dont capital de la dette</i>	1 310 447 €	1 396 229 €	1 377 682 €	1 321 807 €	1 350 000 €

### 2 - 2 – Soldes financiers

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Epargne de gestion	1 974 809 €	2 034 504 €	2 479 286 €	2 282 592 €	2 013 311 €
Epargne brute	1 497 327 €	1 538 301 €	1 996 761 €	1 799 742 €	1 570 859 €
<i>Epargne nette</i>	186 880 €	142 072 €	619 079 €	477 935 €	220 859 €

### 2 - 3 – Fonds de roulement

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Fonds de roulement en début d'exercice	1 661 142 €	657 221 €	- 512 079 €	- 202 040 €	108 278 €

### 2 - 4 – Endettement

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Encours au 31 décembre	15 264 439 €	14 864 691 €	14 489 148 €	14 317 341 €	13 929 402 €
Ratio de désendettement	10,2 ans	9,7 ans	7,3 ans	8 ans	8,9 ans
<i>Emprunt</i>	1 300 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 150 000 €	1 000 000 €

CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.

DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20260224-003355-DE  
Date de réception préfecture : 03/03/2026

## 3 – LES EQUILIBRES FINANCIERS

### 3 - 1 – Soldes Intermédiaires de Gestion

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part de cession des immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

**Epargne de Gestion** : Différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Montants	1 974 809 €	2 034 504 €	2 479 286 €	2 282 592 €	2 013 311 €

**Epargne brute** : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financières. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Montants	1 497 327 €	1 538 301 €	1 996 761 €	1 799 742 €	1 570 859 €

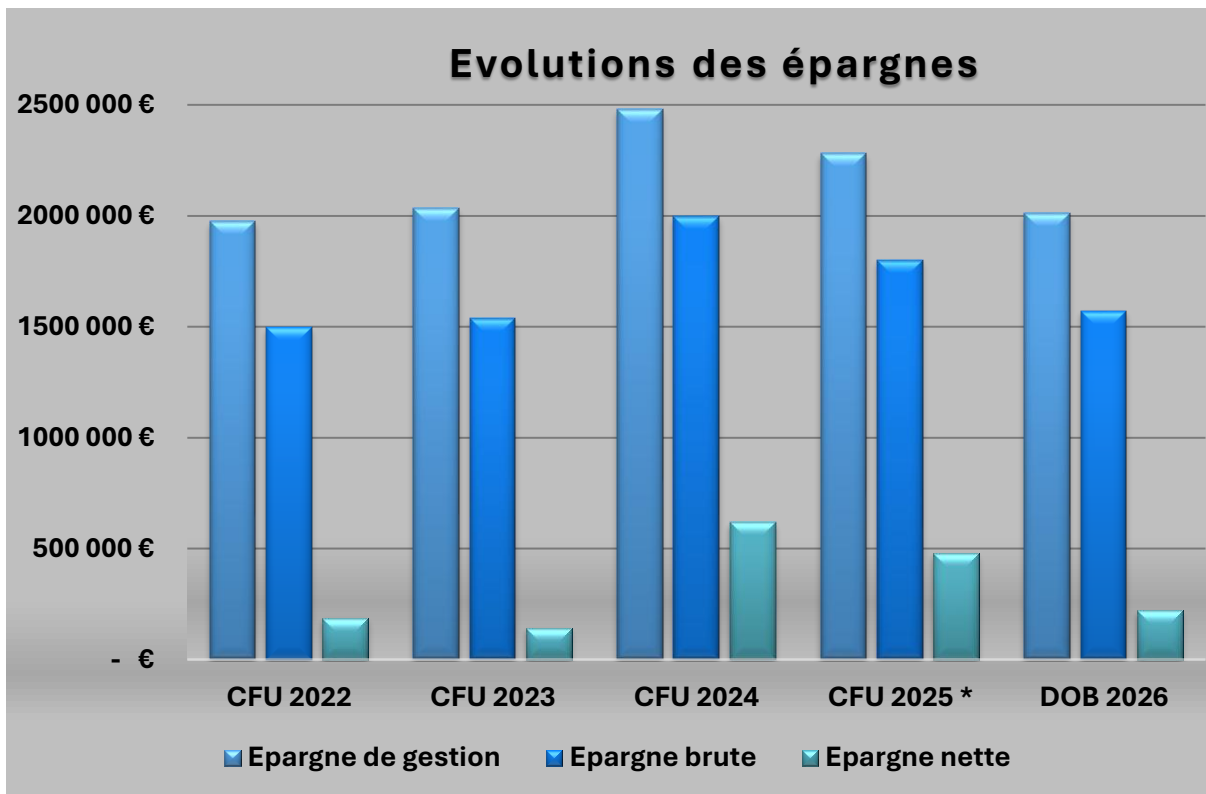
**Epargne nette** : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et la somme des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette, soit, l'épargne disponible. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Recettes de fonctionnement	17 401 845 €	18 053 344 €	18 027 939 €	17 809 013 €	17 688 870 €
Epargne de gestion	1 974 809 €	2 034 504 €	2 479 286 €	2 282 592 €	2 013 311 €
<i>Epargne brute</i>	<i>1 497 327 €</i>	<i>1 538 301 €</i>	<i>1 996 761 €</i>	<i>1 799 742 €</i>	<i>1 570 859 €</i>
Taux d'épargne brute (en %)	8,78%	8,56%	11,08%	10,11%	8,88%
<i>Epargne nette</i>	<i>186 880 €</i>	<i>142 072 €</i>	<i>619 079 €</i>	<i>477 935 €</i>	<i>220 859 €</i>

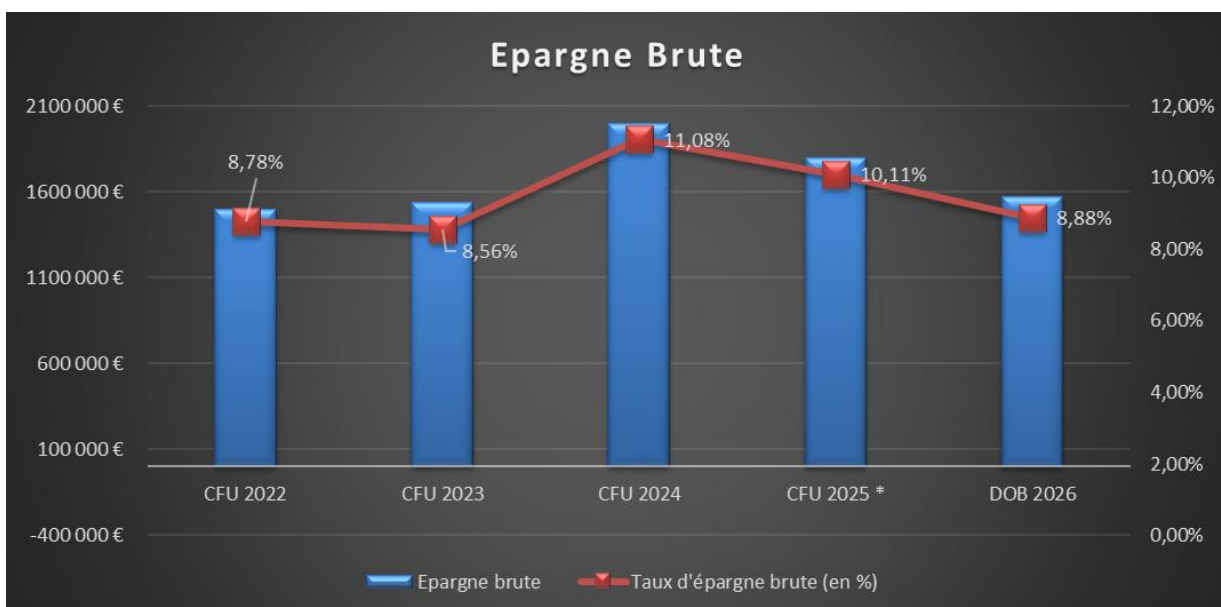
CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.

DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20260224-003355-DE  
Date de réception préfecture : 03/03/2026



**Le taux d'épargne brute** exprime la part de ressources qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour investir. C'est un indicateur de solvabilité. Il est calculé par le rapport de l'épargne de gestion



CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.  
 DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
 084-218400034-20260224-003355-DE  
 Date de réception préfecture : 03/03/2026

## 4 – LE NIVEAU D'ENDETTEMENT

### 4 – 1 Tableau de bord

Elements de synthèse	Au 31/12/2026	Au 31/12/2025	Variation
Votre dette globale est de :	13 929 401.99 €	14 317 341.15 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 3.25 %	3.33 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	8 ans	7.8 ans	↓

### 4 – 2 Encours de la dette et emprunts nouveaux

Bien que la collectivité continue d'emprunter chaque année l'encours de dette continue de diminuer chaque année, en effet contre un encours de dette au 31/12/2022 de 15 264 439 euros la collectivité est désormais endettée pour un montant prévisionnel au 31/12/2026 (avec un emprunt d'1M€ sur l'exercice) de 13 929 402 euros.

Années	En cours de la dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
CFU 2022	15 264 439,00 €	-0,05%	1 300 000,00 €
CFU 2023	14 864 691,00 €	-2,62%	1 000 000,00 €
CFU 2024	14 489 147,71 €	-2,53%	1 000 000,00 €
CFU 2025 *	14 317 341,15 €	-1,19%	1 150 000,00 €
DOB 2026	13 929 401,99 €	-2,71%	1 000 000,00 €

La moyenne de l'évolution de la dette entre 2022 et 2026 serait donc de – 1,82 % pour une évolution totale sur la période de – 8,75 %.

A noter que la collectivité est toujours sous l'emprise d'un emprunt très élevé contracté en 2014. Son CRD est de 5 125 199,97 euros. Le capital remboursé annuellement représentera, en 2026, 330 953,55 euros soit 25 %. Les intérêts s'élèvent et 222 599,53 euros ce qui représente presque 50 % des intérêts annuels.

### 4 - 3 Annuités de la dette

L'annuité de la dette s'échelonne et se ventile comme suit :

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Evolution n-1	-3,18%	5,84%	-1,70%	-2,99%	-0,68%
Capital de la dette	1 310 447,00 €	1 396 229,00 €	1 377 682,00 €	1 321 807,00 €	1 350 000,00 €
Intérêts de la dette	477 482,00 €	496 203,00 €	482 525,00 €	482 850,00 €	442 451,80 €

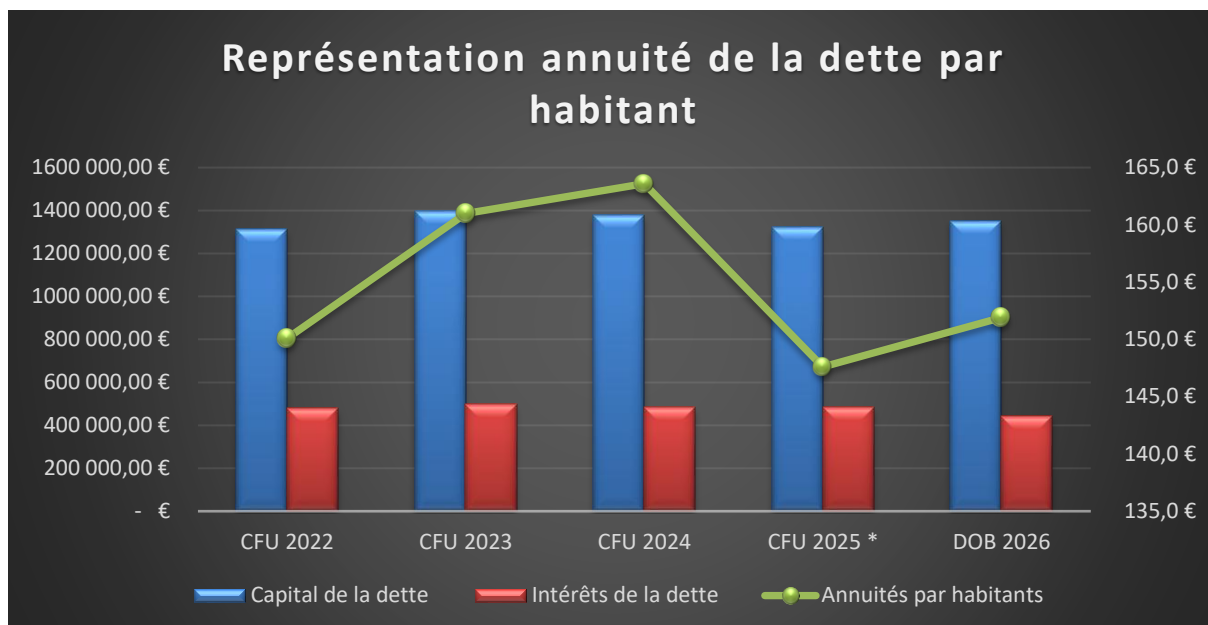
Le graphique ci-après permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

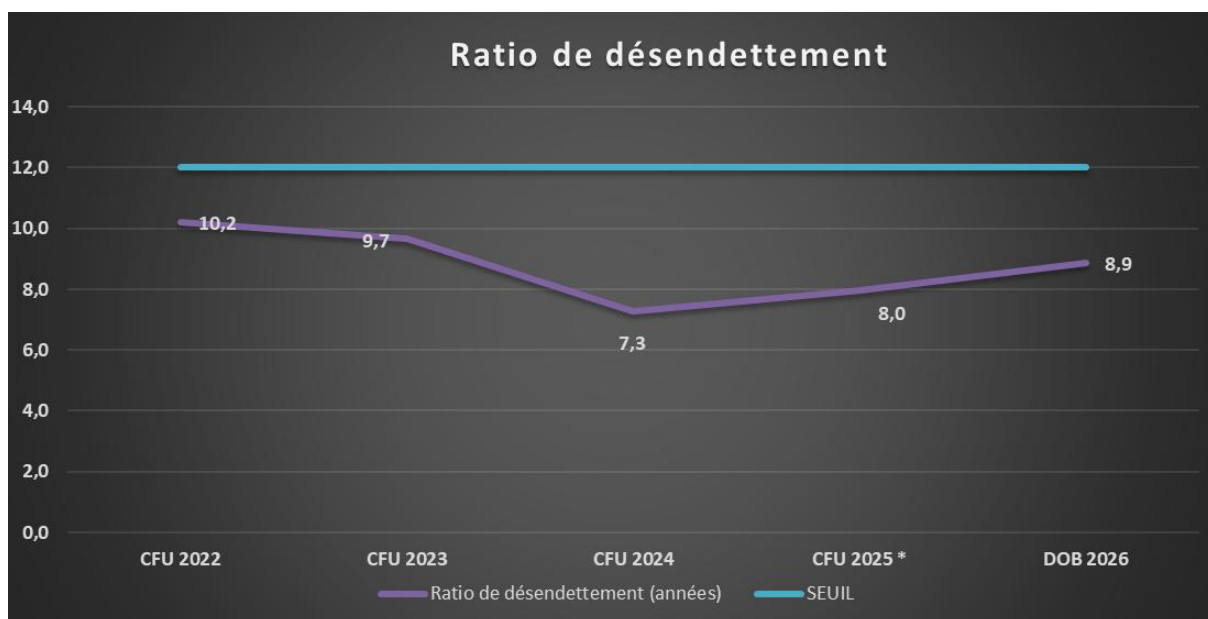
CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.

DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20260224-003355-DE  
Date de réception en préfecture : 03/03/2026



#### 4 – 5 Le ratio de désendettement



Ce ratio détermine le nombre d'année nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

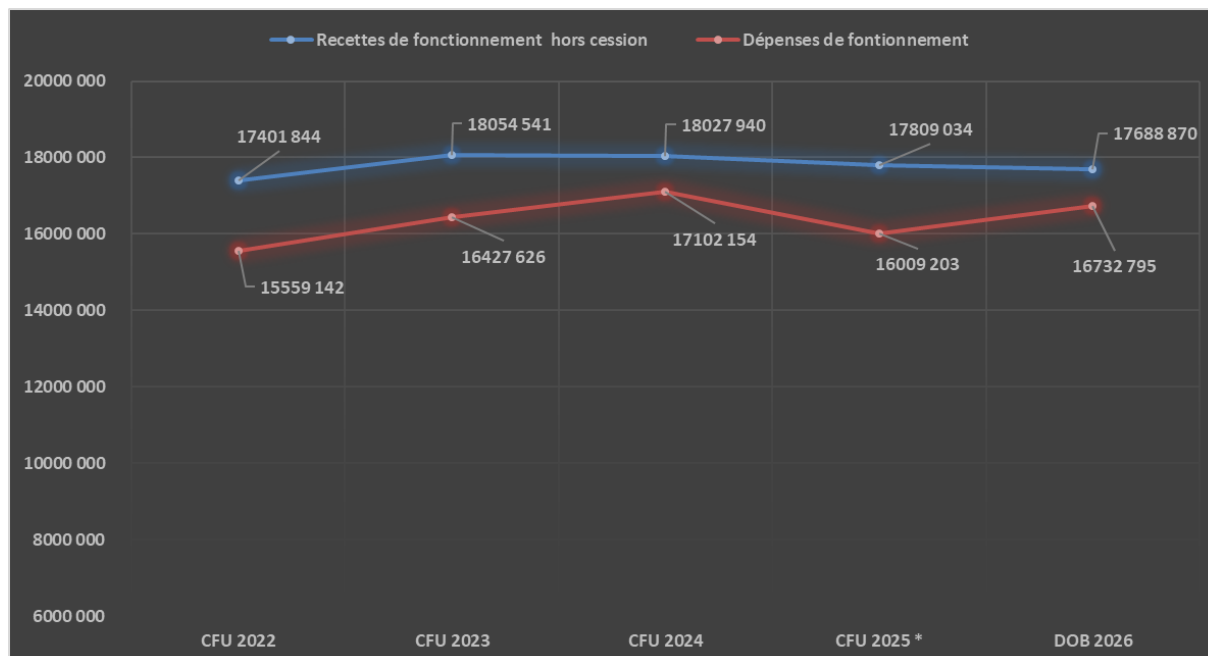
CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.  
 DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
 084-218400034-20260224-003355-DE  
 Date de réception préfecture : 03/03/2026

## 5 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 5 – 1 l'effet ciseau

L'effet de ciseau représente l'évolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement).



La dégradation de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Après des années budgétairement difficiles liées à la conjoncture, la commune fait désormais face à une mise en péril de tout un parc d'immeubles construits dans les années 70 (1969-1971). Les fondations légères sur un sol fragile et argileux active l'effondrement de certains immeubles.

Beaucoup de dépenses obligatoires liées au pouvoir de police du maire viennent grever désormais le budget de la commune. Certaines de ces dépenses sont compensées par des refacturations directes ou par des subventions de l'Etat.

### 5 – 2 Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement

	Recettes de fonctionnement	Evolution N-1	en euros par habitant	Nbre Habitants
CFU 2022	17 401 844 €	2,93%	1 461 €	11913
CFU 2023	18 054 541 €	3,75%	1 536 €	11754
CFU 2024	18 027 940 €	-0,15%	1 585 €	11371
CFU 2025 *	18 385 934 €	1,99%	1 671 €	11000
DOB 2026	17 688 870 €	-3,79%	1 668 €	10602

CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.  
DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20260224-003355-DE  
Nbre des comptes validés : 02/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026

l'augmentation des recettes de fonctionnement est faible. 2,92 % en 5 ans selon la projection 2026.

## 5.2.1 Les principales recettes de fonctionnement

- *La fiscalité directe*

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles perçue par la commune.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Impôts directs locaux (TFB, TFPB, TH, THRS)	7 339 220,00 €	8 118 894,00 €	8 637 547,00 €	8 588 221,00 €	8 679 167,00 €
Taxe additionnelle	725 770,98 €	528 803,54 €	381 976,00 €	486 976,00 €	480 000,00 €
Taxe s/consommation finale électricité	188 739,00 €	220 676,00 €	410 413,83 €	399 951,00 €	280 000,00 €
Autres contributions directes (dts de place et divers)	119 675,75 €	58 803,15 €	38 216,39 €	27 047,37 €	38 000,00 €
TLPE		34 985,27 €	61 851,20 €	56 095,89 €	55 000,00 €
<b>Fiscalité directe</b>	<b>8 373 405,73 €</b>	<b>8 962 161,96 €</b>	<b>9 530 004,42 €</b>	<b>9 558 291,26 €</b>	<b>9 532 167,00 €</b>

Les impôts directs restent stables en fonction de la revalorisation des bases en attendant que le travail effectué par la DGFIP et reporté d'année en année soit effectif pour une revalorisation plus réelle en fonction des catégories imposées.

La diminution des autres contributions est liée à une modification de la nature comptable utilisée pour les droits de place que l'on retrouve désormais dans les produits des services.

- *La fiscalité indirecte*

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Attribution de compensation	3 598 719,00 €	3 728 719,00 €	3 728 719,00 €	3 728 719,00 €	3 728 719,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	353 713,00 €	353 713,00 €	353 713,00 €	353 713,00 €	353 713,00 €
Autres fiscalités reversées	16 204,64 €	8 372,21 €	7 024,00 €	6 435,00 €	18 000,00 €
	<b>3 968 636,64 €</b>	<b>4 090 804,21 €</b>	<b>4 089 456,00 €</b>	<b>4 088 867,00 €</b>	<b>4 100 432,00 €</b>

La fiscalité indirecte regroupe les reversements de fiscalité effectués par l'EPCI de rattachement principalement. Ces recettes restent stables et non revalorisées à ce jour.

- *Les Dotations*

Les dotations sont comptabilisées au chapitre 74 et regroupent les dotations de l'état principalement (DGF, compensations, autres dotations et subventions).

La collectivité par sa situation sur le territoire voit diminuer ses dotations principales sur la période. On constate entre 2022 et 2025 une diminution de la dotation forfaitaire de près de 11 % au 31/12/2025 pour atteindre plus de 20 % en 2026. La collectivité subit aussi la suppression totale de la Dotation Nationale de Péréquation qui est passée de 168 K€ en 2022 à 0 euros en 2025. La DGF totale subira une diminution de près de 12 % en 5 ans.

CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.

DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20260224-003355-DE  
Date de réception en préfecture : 03/03/2026

La compensation pour la réforme des valeur locatives des locaux industriels est reconduite mais tend vers une diminution, voire une suppression dans les années à venir.

La Dotation versée pour les titres sécurisés est liés au nombre de passeport émis par machine fournies à la collectivité. Cette dotation est fluctuante et difficile à prévoir au plus juste.

Les autres subventions sont stables. Une subvention de l'ANAH comptabilisée pour le quartier St Michel en 2024 d'un montant de 160 000 euros. La diminution des recettes perçues est liée à la création du budget annexe animation jeunesse qui bénéficie désormais de ses propres recettes.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
DGF - Dotation Forfaitaire	1 033 255,00 €	1 020 263,00 €	977 306,00 €	914 069,00 €	810 000,00 €
DGF - Dotation de Solidarité Rurale	512 845,00 €	533 302,00 €	516 942,00 €	496 656,00 €	537 826,00 €
DGF - Dotation de Solidarité Urbaine	559 833,00 €	587 459,00 €	618 033,00 €	647 020,00 €	652 092,00 €
DGF - Dotation Nationale de Péréquation	168 687,00 €	156 505,00 €	78 253,00 €	- €	
Compensation exonérations taxes foncières	51 024,00 €	54 775,00 €	53 903,00 €	55 971,00 €	45 000,00 €
Compensation réforme des VL locaux industriels	226 387,00 €	246 014,00 €	282 590,00 €	277 396,00 €	277 396,00 €
Dotation Titres Sécurisés	33 260,00 €	69 500,00 €	93 886,00 €	57 689,00 €	33 260,00 €
Autres subventions et dotations perçues	685 521,08 €	589 026,11 €	449 935,67 €	231 665,20 €	236 740,00 €
	<b>3 270 812,08 €</b>	<b>3 256 844,11 €</b>	<b>3 070 848,67 €</b>	<b>2 680 466,20 €</b>	<b>2 592 314,00 €</b>

- *Les autres recettes*

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Atténuations de charges	31 010,40 €	42 487,70 €	15 474,55 €	34 067,78 €	20 000,00 €
Produits des services	868 884,22 €	934 426,06 €	790 061,91 €	878 040,00 €	878 000,00 €
Autres recettes d'exploitations (loyers et divers)	493 193,17 €	635 274,55 €	479 856,05 €	525 061,77 €	530 000,00 €
Produits des cessions	345 374,63 €	88 614,40 €	6 868,94 €	576 989,00 €	
Autres produits	50 527,63 €	43 927,62 €	45 369,27 €	44 151,33 €	53 957,00 €
	<b>1 788 990,05 €</b>	<b>1 744 730,33 €</b>	<b>1 337 630,72 €</b>	<b>2 058 309,88 €</b>	<b>1 481 957,00 €</b>

Hors cession, les recettes des services restent stables et sont présentées avec précaution dans le rapport d'orientation budgétaire 2026.

On constate une hausse importante au 31/12/2025 qui émane de la cession des friches à la CCPAL et du bâtiment qualifié « ancienne gendarmerie, ou ancien office du tourisme ».

- *Prospective*

Les recettes de fonctionnement vont se rétracter de 0,5 % en moyenne dans les années à venir. Cette réduction est due à deux causes :

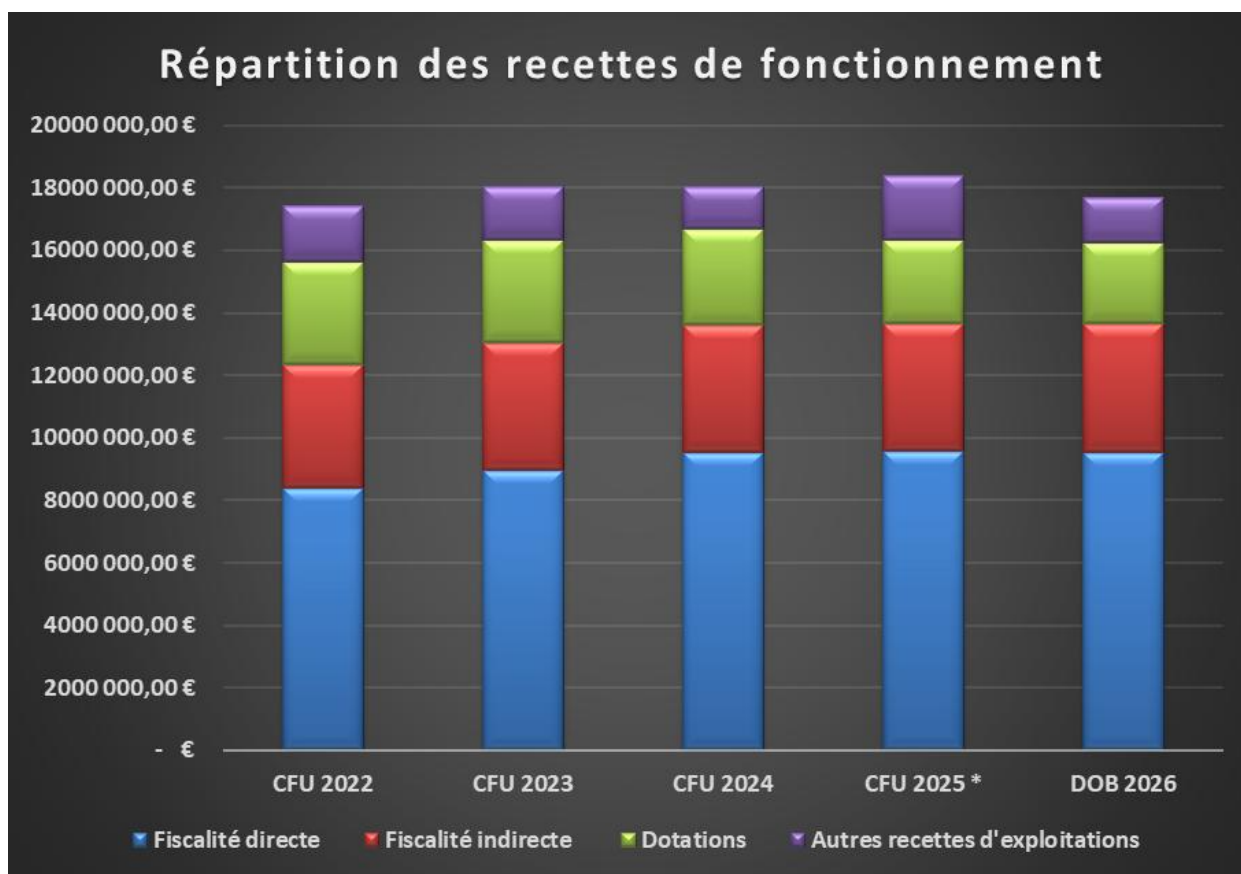
- La baisse de la DGF, conséquence d'un PFIa (potentiel financier agrégé) avantagé par la richesse fiscale des entreprises de la commune

CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.

DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20260224-003355-DE  
Date de réception préfecture : 08/03/2026

- La rétractation de la compensation des valeurs locatives des locaux industriels.



### 5 – 3 Les dépenses de fonctionnement

	Dépenses de Fonctionnement	Evolution N-1	en euros par habitant	Nbre Habitants
CFU 2022	15 559 142 €	7,86%	1 306 €	11913
CFU 2023	16 427 626 €	5,58%	1 398 €	11754
CFU 2024	16 024 310 €	-2,46%	1 409 €	11371
CFU 2025 *	16 009 203 €	-0,09%	1 455 €	11000
DOB 2026	16 118 011 €	0,68%	1 520 €	10602

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté , en projection DOB, de 3,59 %.

On constate que l'augmentation des dépenses est plus importante que celle des recettes (+2,92 %).

Bien que les dépenses soient maîtrisées et gérées au mieux par l'administration, la commune fait face à des imprévus qui imposent des dépenses supplémentaires.

CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.  
DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20260224-003355-DE  
Date de réception préfecture : 03/03/2026

- *Les charges de personnel* (le détail et l'évolution de la masse salariale dans le « 6 » du présent document)

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Charges de personnel	10 239 426 €	10 450 456 €	9 132 216 €	9 020 654 €	8 890 000 €

- *Les charges à caractère général*

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Charges à caractère général	3 408 218 €	3 934 363 €	3 629 931 €	3 514 590 €	3 620 000 €
	<b>3 408 218,00 €</b>	<b>3 934 363,00 €</b>	<b>3 629 931,00 €</b>	<b>3 514 589,52 €</b>	<b>3 620 000,00 €</b>

Les charges comptabilisées au chapitre 011 regroupent les charges générales de la collectivité. Une fois de plus la prévision DOB est prévu avec précaution et peut être revue au BP en fonction des charges nouvelles auxquelles la collectivité fait face en lien avec le péril du Quartier St Michel.

- *Les atténuations de produits*

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
FPIC	194 533 €	200 418 €	251 148 €	271 996 €	294 672 €
Dégrèvement THLV	11 935 €	3 500 €	10 495 €	37 731 €	35 000 €
Avignon Université et autre (CCPAL Petite Enfance)	20 000 €	10 000 €			25 000 €
	<b>226 468 €</b>	<b>213 918 €</b>	<b>261 643 €</b>	<b>309 727 €</b>	<b>354 672 €</b>

Sur la période affichée, le chapitre 014 ( atténuation de produits) est principalement constitué du Fonds de Péréquation, dont le montant connaît une progression continue.

A l'instar de la dotation forfaitaire, ce fonds est calculé sur la richesse du territoire intercommunal auquel la commune est rattaché.

Sur 5 exercices, la commune a enregistré une diminution de 168 700 € au titre de la dotation nationale de péréquation, une diminution de DGF de 220 K€, une diminution de 50 000 € de la compensation de la valeur locative des locaux industriels et une augmentation de 100 139 € de sa contribution au FPIC. Ces évolutions représentent une perte cumulée de 538 839 €, directement liée à l'appartenance de la commune à un territoire intercommunal considéré comme riche et à la diminution de notre population.

- *Contingents et participations obligatoires*

Ces dépenses comprennent une partie des dépenses du chapitres 65, inscrites à l'article 655X

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Parc Naturel Régional du Luberon (*)	41 338 €	38 963 €	39 495 €	78 644 €	75 490 €
Participation SIRTOM		36 265 €	37 874 €		43 000 €
OGEC (*)	63 251 €		105 746 €	130 271 €	120 000 €
Autres (SMDVF, Classes Ulysses autres communes)	3 401 €		6 769 €	6 978 €	9 370 €
	<b>107 990,11 €</b>	<b>75 228,84 €</b>	<b>189 884,71 €</b>	<b>215 893,27 €</b>	<b>247 860,00 €</b>

(\*) dépenses réparties entre la participation au conseil architectural, la participation statutaire et SEDEL à partir de 2025.

(\*) les dépenses OGEC sont irrégulières car elles dépendent de la validation des éléments transmis par la commune et de la signature des conventions définitives

- *Les subventions versées*

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Subventions aux associations et PDV	417 421 €	455 900 €	443 550 €	445 899 €	450 000 €
Subvention d'équilibre CCAS et PDV	372 000 €	310 756 €	400 000 €	442 538 €	450 000 €
Subvention d'équilibre BA Animation Jeunesse			1 100 595 €	1 115 523 €	1 170 000 €
Subvention de fonctionnement BA Mobilité	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Subvention exceptionnelle RAFR		105 000 €			
	<b>839 420,50 €</b>	<b>921 656,00 €</b>	<b>1 994 144,74 €</b>	<b>2 053 959,76 €</b>	<b>2 120 000,00 €</b>

Les subventions versées aux associations sont maintenues. Les écarts sur l'ensemble des subventions versées proviennent de la subvention exceptionnelle versée à la Résidence Autonomie François Rustin et, à partir de 2024, à la subvention d'équilibre versée au budget annexe animation jeunesse créé le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- *Les intérêts de la dette*

Ils sont composés des frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs (2026), ICNE compris.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Intérêts de la dette	477 482 €	496 203 €	482 525 €	482 850 €	442 452 €
	<b>477 482 €</b>	<b>496 203 €</b>	<b>482 525 €</b>	<b>482 850 €</b>	<b>442 452 €</b>

CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.

DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

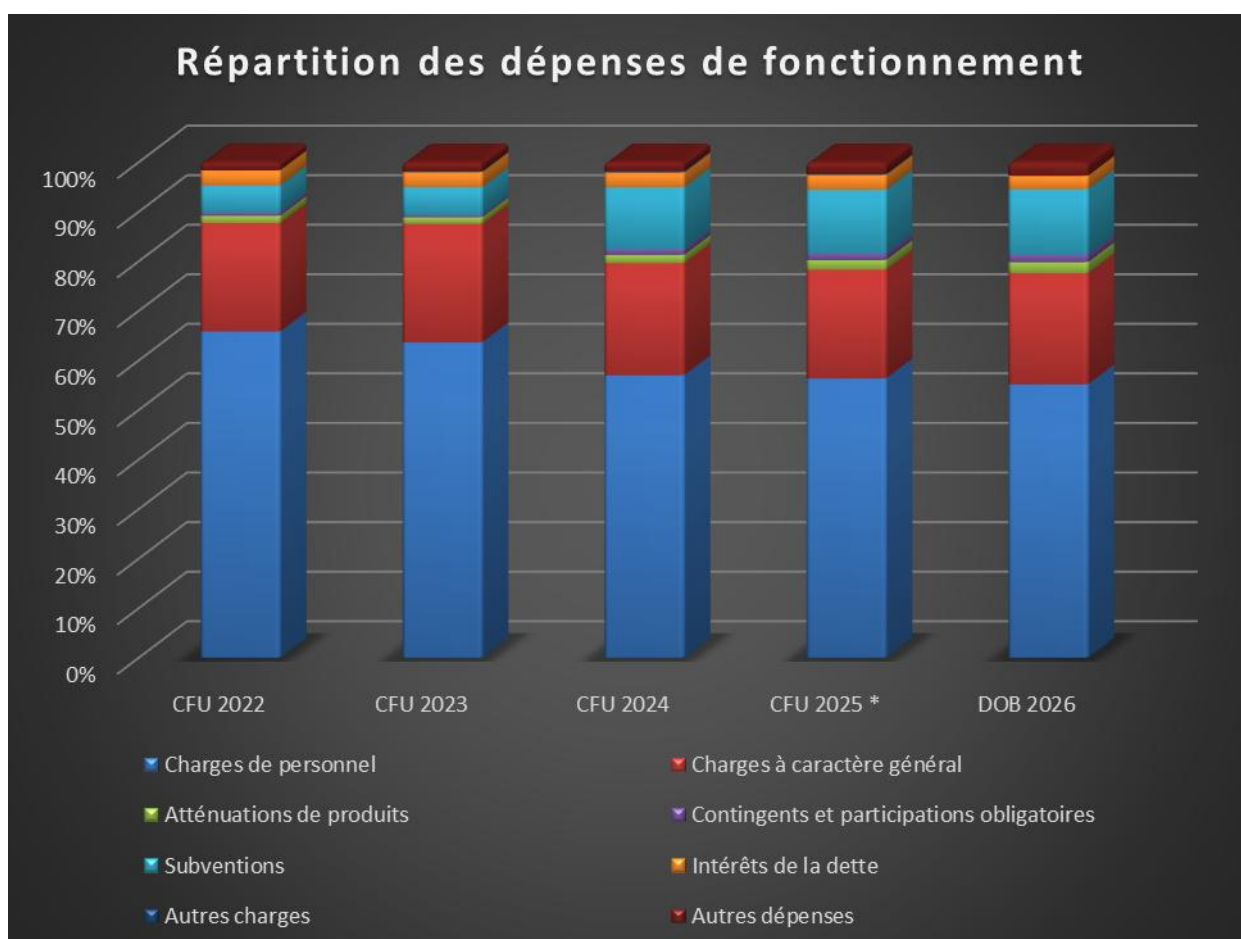
Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20260224-003355-DE  
Date de réception préfecture : 03/03/2026

- *Les autres dépenses*

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Charges de gestion courante	9 854 €	10 102 €	5 109 €	53 236 €	72 000 €
Informatique (logiciels)	76 890 €	99 493 €	128 477 €	134 984 €	174 000 €
Indemnités aux élus	142 790 €	167 376 €	152 936 €	162 652 €	170 000 €
Créances admises en non-valeur		23 365 €		26 473 €	27 000 €
Dotations aux provisions	26 372 €				
<b>Autres dépenses</b>	<b>255 905,92 €</b>	<b>300 335,53 €</b>	<b>286 521,58 €</b>	<b>377 344,95 €</b>	<b>443 000,00 €</b>

Les autres dépenses augmentent au fil des années. Les charges de gestion courante prennent compte les charges exceptionnelles qui ont été imputées dans des comptes spécifiques supprimés depuis la nouvelle nomenclature comptable M57.

L'informatique regroupe les dépenses rattachées aux licences des différents logiciels hébergés nécessaires aux différents services. Cette dépense se prévoit en augmentation au vu des augmentations contractuelles des contrats de services et des nouvelles licences à venir en 2026.



CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.  
 DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
 084-218400034-20260224-003355-DE  
 Date de réception préfecture : 03/03/2026

Les dépenses de fonctionnement vont continuer à croître en raison de l'inflation, du GVT (glissement vieillesse technicité), des augmentations de cotisation en particulier de la CNRACL, du FPIC... Cependant la ville devra s'ajuster aux recettes de fonctionnement et dégager une épargne suffisante pour assurer des investissements nécessaires.

Dans le cadre du dossier Saint Michel la ville a diligenté un audit de ses comptes et une prospective afin de déterminer la soutenabilité des engagements que nous serons amenés à prendre pour permettre la bonne fin de ce dossier. Les conclusions de cet audit seront rendus d'ici quelques semaines.

## 6 – RESSOURCES HUMAINES, BILAN 2025 PROJECTION 2026

### 6 – 1 L'évolution des charges de personnel

- **Budget principal**

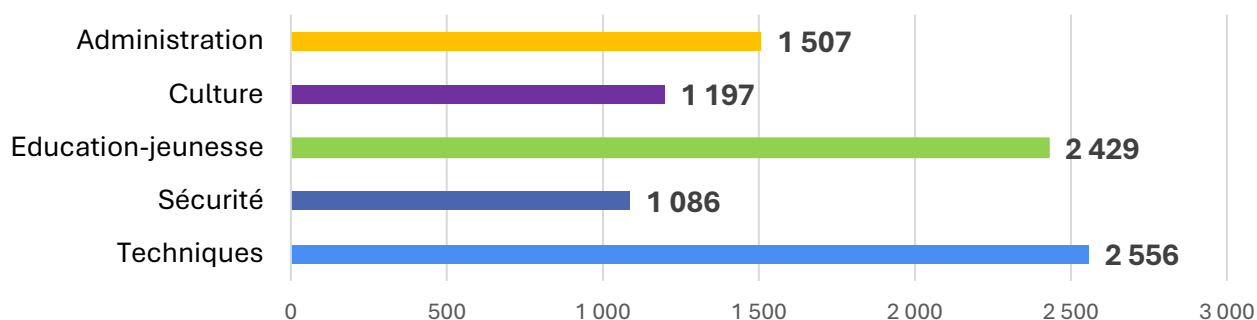
TOTAL PAIE PAR ANNEES	2022	2023	2024*	2025
	10 072 K€	10 274 K€	8 902 K€	8 775 K€

\* Création du budget annexe « Animation-Jeunesse »

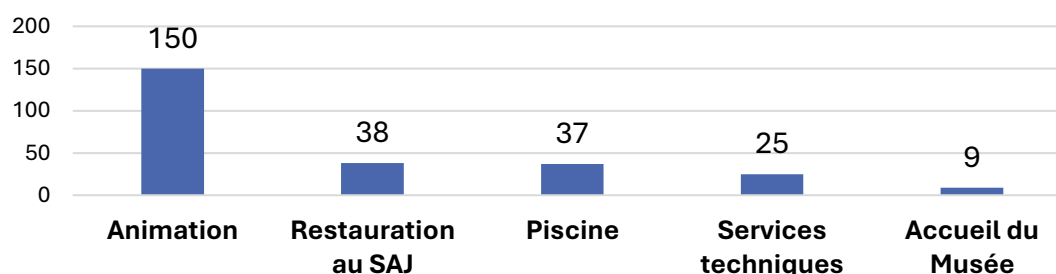
- **Budget annexe Animation Jeunesse**

TOTAL PAIE PAR ANNEES	2024	2025
	1 295,5 K€	1 283,5 k€

### BUDGET PRINCIPAL Masse salariale 2025 en K€ répartie par direction



### Emploi saisonniers en K€ 2025



Après une baisse des heures supplémentaires en 2020, les services y ont eu recours fortement depuis 3 ans à la suite de la réorganisation du service du nettoyage, pour indemniser les interventions lors des astreintes techniques et pour faire face à une baisse des effectifs.

Indemnisation des heures supplémentaires par années	2022	2023	2024*	2025
<b>Budget Principal - Ville</b>	127 109€	115 950€	146 733€	116 011€
<b>Budget annexe - SAJ</b>			8 229€	4 042€
<b>TOTAL</b>			<b>154 962€</b>	<b>120 053€</b>

\* Dont 28 536€ pour les élections [8 288€ européennes / 20 248€ législatives]

Le coût de la participation au financement de la couverture prévoyance des personnels à hauteur de 50% du montant de la cotisation individuelle au taux de 1,61%, s'est élevé à 35 262€ en 2025.

### Le coût des remplacements :

Montant par services	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Affaires scolaires	<b>50 785,53</b>	103 866,26
Animation	<b>27 791,38</b>	17 413,30
Bâtiment	<b>0,00</b>	18 753,31
Informatique	<b>17 012,76</b>	
Musée	<b>1 981,75</b>	
Population		6 515,20
Sports	<b>3 345,18</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>100 916,60</b>	<b>146 548,07</b>

Le coût des absences pour raisons de santé (Maladie/Accident) s'est chiffré à 671 374 € en 2025.

## 6 – 2 Estimation pour l'exercice 2026

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- > La valeur du point d'indice est fixée à 4,9228 € /point depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- > Le SMIC est revalorisé passant du montant horaire brut de 11,88€ à celui de 12,02€, soit de 1 801,80€ mensuels à **1 823,03€ mensuels**. Dans la Fonction Publique, le traitement minimum de base indiciaire s'établit à 1 801,74 € bruts mensuels pour un temps complet (IM 366), concernant les agents des cadres d'emplois de catégorie C, pour les 1<sup>er</sup> grades de l'échelon 1 à 5 et pour les 2<sup>ème</sup> grades de l'échelon 1 à 3. Pour les agents territoriaux, le niveau du SMIC est dépassé à partir de l'IM 371. Les 63 agents qui perçoivent un traitement afférent aux indices majorés 366 à 370 inclus perçoivent une indemnité différentielle mensuelles.
- > La gratification pour les stages en milieu professionnel est égale à 4,50€/ heure.
- > Le taux de cotisation patronal à la CNRACL augmente de 3 points et sera porté à 37,65%.
- > Le taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est inchangé (=9,88 %)
- > Augmentation des indemnités d'astreinte et d'intervention
- > Augmentation de 2 % du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) pour s'élever à 4 005€ (2025 = 3 925€).
- > Le Versement Mobilité Régional s'ajoute au Versement Mobilité classique payé par les employeurs.
- > L'organisation des élections municipales générera 29 800€ d'heures supplémentaires.

CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des Comptes Publics.

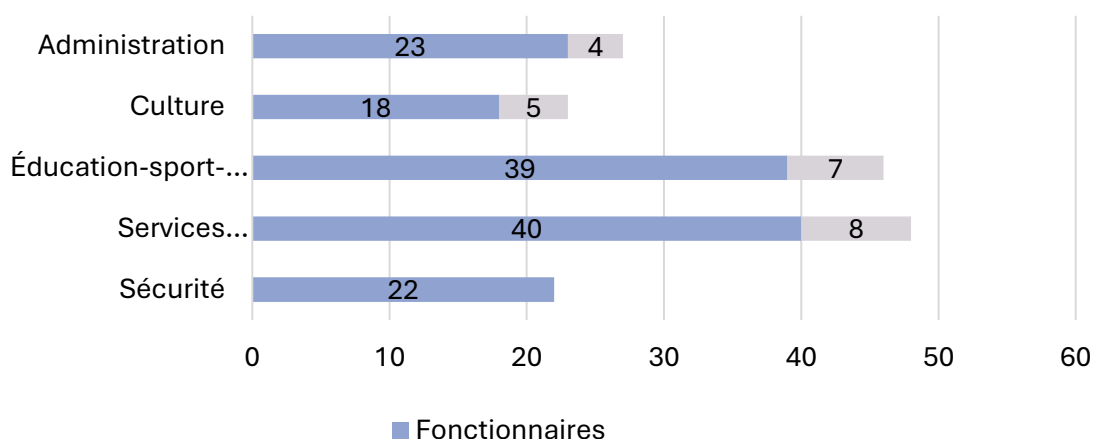
DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20260224-003355-DE  
Date de réimpression : 08/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026

- > Les employeurs publics locaux ne pourront plus conclure de rupture conventionnelle avec des fonctionnaires.
- > La suppression de la taxe exceptionnelle sur les mutuelles évitera aux agents de faire face à une augmentation des cotisations santé.
- > La ville d'APT participera au financement de la couverture santé des personnels à hauteur de 15€ par adhérents au contrat groupe de la MNT.

## 6 – 3 Les Effectifs de la Ville d'Apt

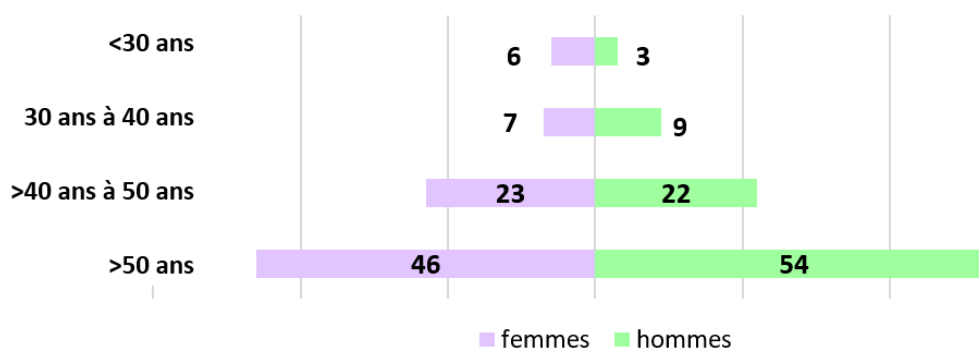
### EFFECTIF PAR DIRECTION ET PAR STATUTS



- 142 fonctionnaires en activité (46% ♀ – 54% ♂ )
- 24 contractuels sur postes permanents (54% ♀ – 46% ♂ )
- 4 contractuels sous contrat de projet (4 ♀ )
- 17 travailleurs handicapés ou entrant dans le dispositif FIPH : 12 ♀ – 5 ♂

Postes permanents	Titulaires	Contractuels	TOTAUX	%
Catégorie A	11	4	15	9%
Catégorie B	14	3	17	10%
Catégorie C	117	17	134	81%
<b>TOTAUX</b>	<b>142</b>	<b>24</b>	<b>166</b>	<b>100%</b>

### Pyramide des âges des agents sur emplois permanents



CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.

DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20260224-003355-DE  
Date de réception : 03/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Les diminutions des dépenses de personnel ne neutralisent pas les augmentations consécutives aux réformes et au déroulement des carrières des agents.

- Départs (retraite/démission/fin de contrats) non remplacés en raison de réorganisations = - 165 K€
- Fin de l'indemnisation d'un chômeur : - 18 K€
- Avancements d'échelon : + 22K€
- Heures supplémentaires élections municipales : + 25K€
- Estimation de la participation de 15€ pour l'assurance santé : + 15 K€
- Augmentation de la cotisation employeur CNRACL : + 106 K€
- Augmentation du SMIC : + 19 K€
- Recrutements en cours de policiers municipaux : + 70 K€
- Enseignants intervenants en périscolaire : - 29,8 K€ *basculés sur le budget annexe animation jeunesse*

La prévision de la masse salariale repose sur plusieurs ambitions structurantes, destinées à concilier soutenabilité financière, qualité du service public et amélioration des conditions de travail des agents.

- **La poursuite des réorganisations de service**

Les réorganisations engagées ont pour objectif de renforcer l'efficacité opérationnelle, de simplifier les processus et de favoriser une meilleure allocation des ressources humaines. Elles contribuent à moderniser l'action publique et à accompagner les évolutions des métiers.

- **Le non-remplacement ciblé des départs à la retraite**

Cette orientation vise à adapter progressivement les effectifs aux besoins réels des services, tout en préservant la continuité des missions essentielles. Elle permet de contenir l'évolution mécanique de la masse salariale et d'optimiser l'organisation interne.

- **La prévention des risques professionnels**

La Ville réaffirme sa volonté de réduire l'exposition des agents aux risques professionnels, notamment par des actions de prévention renforcées, l'amélioration des conditions de travail et la promotion d'une culture de sécurité. Cette démarche vise à diminuer l'absentéisme, à préserver la santé des agents et à renforcer l'attractivité de la collectivité.

- **Le recrutement de professionnels qualifiés**

La politique de recrutement vise à attirer des agents compétents et autonomes dans leur domaine, capables d'impulser des évolutions de pratiques au sein des équipes et de renforcer l'efficacité collective. Ces profils contribuent à accompagner les transformations engagées, à diffuser de nouvelles méthodes de travail et à soutenir la montée en compétence de l'ensemble des services.

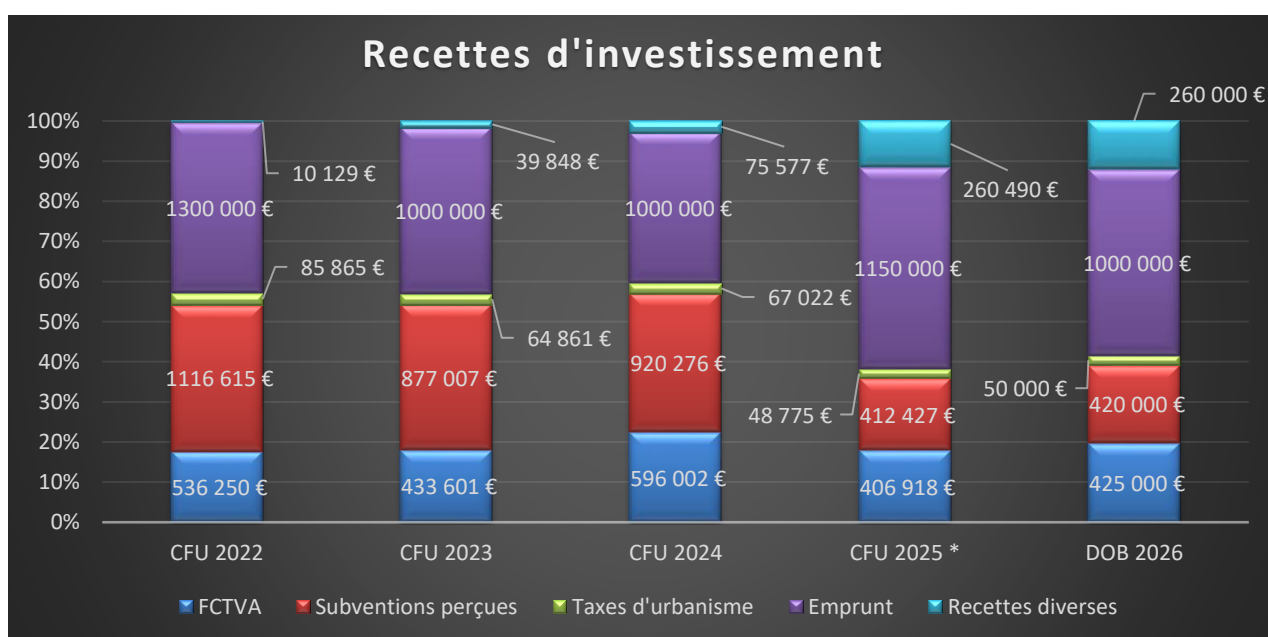
Estimation de la masse salariale 2026		
Coût par directions	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS
ADMINISTRATION	1 180 000	419 000
CULTURE	896 000	308 000
ÉDUCATION-SPORT	1 588 000	845 000
SÉCURITÉ	1 145 000	32 000
TECHNIQUES	1 811 000	658 000
<b>Total général</b>	<b>6 620 000</b>	<b>2 262 000</b>

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20260224-003355-DE  
Date de réception en préfecture : 03/03/2026

## 7 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

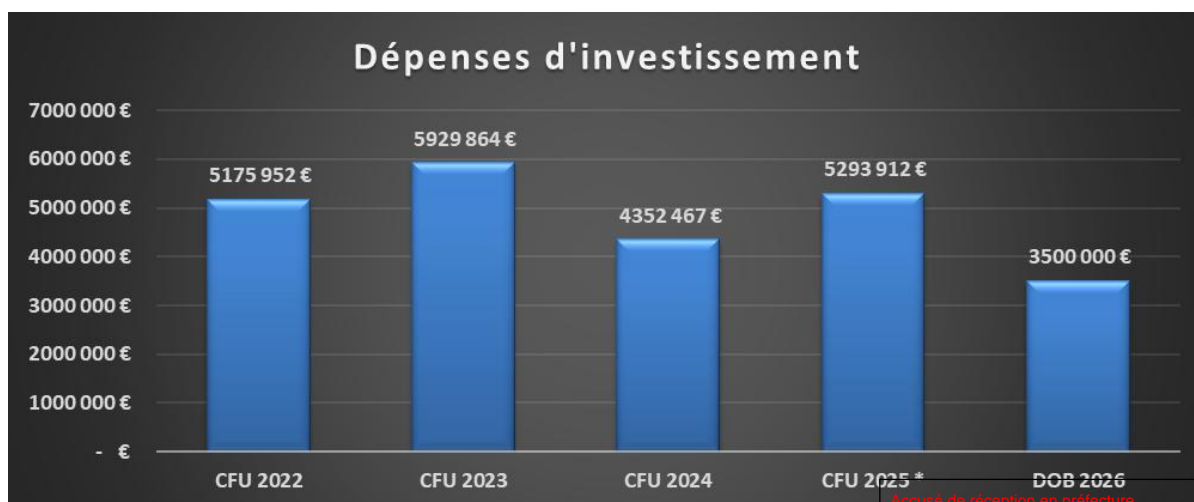
### 7 – 1 Les recettes d'investissement

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
FCTVA	536 250 €	433 601 €	596 002 €	406 918 €	425 000 €
Subventions perçues	1 116 615 €	877 007 €	920 276 €	412 427 €	420 000 €
Taxes d'urbanisme	85 865 €	64 861 €	67 022 €	48 775 €	50 000 €
Emprunt	1 300 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 150 000 €	1 000 000 €
Recettes diverses	10 129 €	39 848 €	75 577 €	260 490 €	260 000 €
	<b>3 048 859 €</b>	<b>2 415 317 €</b>	<b>2 658 877 €</b>	<b>2 278 611 €</b>	<b>2 155 000 €</b>



### 7 – 2 Les dépenses d'investissement

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	DOB 2026
Dépenses d'investissement	5 175 952 €	5 929 864 €	4 352 467 €	5 293 912 €	3 500 000 €
	<b>5 175 952 €</b>	<b>5 929 864 €</b>	<b>4 352 467 €</b>	<b>5 293 912 €</b>	<b>3 500 000 €</b>



CFU 2025\*, les chiffres affichés sont susceptibles d'être modifiés légèrement après clôture définitive des comptes validés par le Comptable Public.  
 DOB 2026. Les chiffres mentionnés sont évalués au plus juste. Toutefois, ils ne tiennent pas compte de l'arrêté des comptes 2025 et du résultat.

Accusé de réception en préfecture  
 084-218400034-20260224-003355-DE  
 Date de réception préfecture : 03/03/2026

## 8 – LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2026

Les dépenses d'investissement comprendront à partir de 2026 les opérations déjà engagées comme :

- Les investissements nécessaires sur le quartier de Saint Michel qui sont en cours d'évaluation ;
- La sécurisation de la traversée du Calavon (renforcement de la colline sous la véloroute) ;
- La réalisation de la Place de la Bouquerie ;
- La rénovation du bâtiment du Vélo-Théâtre ;
- La participation de la Ville d'Apt au projet OCRA ;
- La mise en place de la liaison vélo,
- Les études nécessaires à la construction d'une nouvelle piscine
- La poursuite de la rénovation des bâtiments publics (gendarmerie...)